

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BOQUEHO

DEPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

NOMBRE DE CONSEILLERS 15

CONSEILLERS PRESENTS 13

VOTANTS 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Boqueho, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Anne-Hélène HALLET.

ETAIENT PRESENTS : HALLET Anne-Hélène, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, MICHEL Fabien, DELARUE Gilles, ARTHUR Marie, SERANDOUR Sandrine, BENOIT Sally, CHEVALIER Carole, CORBEL Thomas, LE QUELLENNEC Gaëlle, LE MOAL Anne-Marie, TEFFO Cédric.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : CHRISTIEN Julie donne pouvoir à Marie ARTHUR.

ETAIT ABSENT : ANDRE Loïc.

Secrétaire de séance : Marie ARTHUR

INSTITUTIONS ET VIE PUBLIQUE : Commission des listes électorales

5.1 Délibération n°2026-059

Désignation des conseillers municipaux proposés pour participer à la commission de contrôle des listes électorales (CCLE).

Pour information, les conseillers municipaux ne sont pas eux-mêmes nommés par délibération du conseil municipal pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales. Le maire transmet au préfet la liste des conseillers prêts à participer, puis les membres de la commission sont nommés par arrêté préfectoral pour six ans.

Pour une commune où deux listes ont obtenu des sièges, la commission comprend 3 conseillers de la liste ayant obtenu le plus de sièges et 2 conseillers de la deuxième liste, sous réserve des incompatibilités prévues par la loi.

Vu le Code électoral, notamment son article L.19 ;

Vu l'article R.7 du Code électoral prévoyant que le maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales ;

Vu le renouvellement général du conseil municipal intervenu en 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Proposer à Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor, au titre des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales, les conseillers suivants :

Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

Mme Sandrine SERANDOUR

M. Gilles DELARUE

Mme Marie ARTHUR

Deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

Mme Anne-Marie LE MOAL

M. Cédric TEFFO

- Préciser que les personnes proposées devront satisfaire aux conditions prévues par l'article L.19 du Code électoral, notamment ne pas exercer les fonctions incompatibles avec leur participation à la commission.
- Dire que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor afin de permettre la désignation des membres de la commission de contrôle par arrêté préfectoral.
- Charger le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Décision

Pour : 14	Abstention :	Contre :
-----------	--------------	----------

Fait et délibéré à Boquého, le 21 septembre 2026

Le Maire,
Anne-Hélène HALLET

